

LE PROGRES DE L'EST

ORGANE DES POPULATIONS DES CANTONS DE L'EST.

BELANGER & Cie, Propriétaires-Editeurs.

Maison-Twose, rue Wellington.

L. A. BELANGER, Administrateur.

SHERBROOKE, P. Q., VENDREDI 31 AOUT 1888.

Cartes d'Affaires.

AVOCATS.

BELANGER & GENEST. VOCATS ET PROCUREURS EN LOI, Sherbrooke. Etude: Maison Twose, rue Wellington.

MM. Bélanger et Genest se chargeront des affaires légales qu'on voudra bien leur confier dans n'importe quelle partie du Canada.

Il suivront tous les circuits du district de St. François et toutes les cours de la province de Québec. Les Canadiens des Etats-Unis qui ont des affaires à transiger au Canada, feront bien de s'adresser à eux.

Jos. L. Terrill, B. O. L. SHERBROOKE & STANSTEAD. Etude à Sherbrooke: Maison Odell.

CAMIRAND, HURD & FRASER. VOCATS—Maison McNicol, Sherbrooke, P. Q.

HALL, WHITE & CATE, VOCATS—Maison du bureau d'enregistrement, Sherbrooke, P. Q.

J. S. BRODERICK, VOCAT—Nouvelle Maison Long, rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

F. CAMPBELL, L. L. B., VOCAT—Nouvelle Maison Long, rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

G. L. DE LOTTINVILLE, VOCAT—Nouvelle Maison Long, rue Wellington, Sherbrooke. Donnera une attention toute particulière aux collections. Bureau à Magog ouvert tous les lundis.

E. CHARTIER, VOCAT—Bureau: Nouvelle maison Long, rue Wellington, Sherbrooke. M. Chartier pratique dans les deux langues.

J. LEONARD, L. L. B., VOCAT—Bureau: maison McManamy, rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

J. H. N. RICHARD, L. L. B., VOCAT—Sherbrooke, P. Q. M. Richard suivra tous les circuits.

NOTAIRES.

Archambault & Archambault NOTAIRES ET AGENTS D'ASSURANCE, Maison Beckett, Sherbrooke.

ELISEE NOEL, NOTAIRE et agent d'immeubles, No. 125 rue Wellington, Sherbrooke.

DANIEL THOMAS, NOTAIRE PUBLIC, agent général et commissaire pour Ontario et Québec. Prêts négociés. Bureau dans la maison Beckett, vis-à-vis du marché, Sherbrooke.

J. N. Thibodeau, NOTAIRE, Agent d'Assurance, d'Immeubles, etc., Agnès (Lac Mégantic), P. Q.

F. X. LEMIEUX, B. O. L., NOTAIRE, Weedon-Station, P. Q.—Commissaire de la Cour Supérieure, agent du Crédit Foncier Franco-Canadien, agent d'immeubles et de prêts sur hypothèques.

MEDECINS.

DR. PANTALEON PELLETIER, MEDECIN ET CHIRURGIEN, Gradué à l'Université Laval, Québec, ex-aide Chirurgien de l'Hôpital de Marine de Québec. Bureau: 79, Avenue Bowen, Sherbrooke-Est. Consultation: de 7 à 9 a. m., 12 à 1 p. m., 6 à 9 p. m.

ZEPHIRIN GRAVEL, DOCTEUR EN MEDECINE, gradué de l'Université Laval, Québec, le 11 mars 1873, tient son bureau au no. 33 rue Grove (rue du Convent), ancienne résidence de M. J. A. Chicoyne. Consultations à toute heure.

DR. J. W. DOWLIN, DENTISTE—Bureau: Maison Tuck & McNicol, Sherbrooke, P. Q.

DR. G. V. PROVOST, MEDECIN VETERINAIRE. Bureau de consultation, porte voisine du Railroad Hotel, rue Factory Sherbrooke. 30

DIVERS.

F. X. Brunelle, HUISSIER de la Cour Supérieure, Weedon, P. Q. M. Brunelle se charge aussi des rentrées de fonds à conditions faciles.

W. STEPHEN PEARCE, REPENTEUR PROVINCIAL—Lennoxville et Lac Mégantic. 153

A. PERIARD, LIBRAIRE-EDITEUR, IMPORTATEUR et Relieur. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. No. 23, rue St-Jacques, Montréal, près du palais-de-justice. Boîte 1438 bureau de poste. 158

ALEX. GARWOOD, PEINTRE ET DECORATEUR de maisons, fresques, enseignes, etc. Atelier, rue Factory, Sherbrooke. Téléphone à sa résidence, rue Prospect. 176

GLOBE HOTEL, TENU PAR THOS. NAP. TURGEON, rue Wellington, en face de l'Albion. Bonnes chambres, bonne table et tout le confort désirable.

F. S. A. Pelletier, REPENTEUR PROVINCIAL, — Maison Beckett, Carré Commercial, Sherbrooke.

O. M. NOEL, HUISSIER de la Cour Supérieure, St-Fortunat de Wolfestown, P. Q. M. Noël se charge aussi de toutes les affaires de collection, de liquidation et autres qu'on voudra bien lui confier. 45

DOMINION HOUSE, (ANCIENNE MAISON DUBOIS), Acton Vale, - P. Q.

Cet hôtel, si bien connu du public, recouvrera nécessairement la vogue qu'il avait autrefois. Sa situation, vis-à-vis la gare du Grand Tronc et voisin du bureau de poste, en rend l'accès des plus faciles. On trouvera toujours: bonne table, bons lits et liqueurs de choix. A. L. DESEVE, Propriétaire. 267

Sherman Hotel, SCOTSTOWN, P. Q.

Cet hôtel, situé près de la gare du chemin de fer International, offre tout le confort désirable au public voyageur. Bonne table, bonnes chambres, liqueurs de premier choix. Repas en tout temps. Tabacs et cigares exquis. Prix modérés. Une bonne cour ainsi que de vastes écuries en rapport avec l'hôtel. A. G. SHERMAN, propriétaire.

Scotstown Hotel, SCOTSTOWN, P. Q.

Cet hôtel est l'un des meilleurs des environs. Les commis-voyageurs y trouveront des salles convenables pour étaler leurs marchandises, et les touristes sont traités au gré de leurs désirs. Liqueurs délicieuses et cigares excellents. La table ne laisse rien à désirer. Attendant à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes remises. Prix populaires. O. W. B. FRENCH, propriétaire.

HOTEL WEEDON, ANCIEN HOTEL DUBUC, Weedon Station, P. Q. G. CORRIEUX, Propriétaire.

Cet hôtel, situé à proximité de la gare du Québec Central (côté sud), a été amélioré et meublé en neuf, il contient de magnifiques chambres et offre tous les avantages possibles au public. La table est excellente. Les agents de commerce y trouveront des salles spacieuses pour étaler leurs échantillons. Voitures et chevaux à la disposition des voyageurs. Prix modérés.

Cookshire Hotel, COOKSHIRE, P. Q.

Cet hôtel bien connu du public voyageur est toujours approvisionné de liqueurs et de cigares de choix. Table excellente servie à toute heure. Salle d'échantillons pour les commis-voyageurs; cour spacieuse et bonne écurie. Aiden Learned, propriétaire.

Hotel Central, (Ci-devant tenu par M. E. T. LEBLANC) LAC MEGANTIC, P. Q.

Cet hôtel, bien connu des voyageurs, est aujourd'hui sur un excellent pied et approvisionné des meilleurs vins et autres liqueurs. Table excellente et bonnes chambres. Salle d'échantillons pour les agents-voyageurs. Une voiture se rend à la gare, à l'arrivée de tous les trains. T. LEMAY, Propriétaire.

SAINT LAWRENCE HALL, MONTREAL.

L'hôtel le plus fréquenté de Montréal et l'un des plus beaux de l'Amérique du Nord. Situé au centre de la ville et des affaires, à proximité du bureau de poste, des bâtiments publics et autres places d'intérêt. Possède 250 chambres richement meublées et décorées. L'hôtel est éclairé par la lumière électrique et muni d'un ascenseur. Voitures à l'arrivée et au départ des trains ou des bateaux à vapeur. Prix modérés. HENRY HOGAN, Propriétaire. 83

PRINCE OF WALES HOTEL, (Ci-devant tenu par M. B. McAnlay) Lac Megantic, P. Q. J. MOQUIN, Propriétaire.

Cette hôtellerie a été améliorée et mise sur un pied de première classe. La voiture va à la gare pour l'arrivée et le départ des trains, gratis. Voitures et chevaux à louer pour l'usage des voyageurs. Les agents de commerce y trouveront des salles convenables pour y déposer leurs échantillons. 10

Ecuries de Louage! Le soussigné aura toujours à ses écuries, Sherbrooke-Est, d'excellents chevaux et de bonnes voitures qu'il louera à demande à des prix très modérés. E. LEOURS. 3m

D. McMANAMY & Co., Importateurs et marchands de

VINS & LIQUEURS Etrangers et indigènes.

(EN GROS SEULEMENT.) SHERBROOKE, P. Q.

RESTAURANT VICTORIA!



129 RUE WELLINGTON 129 SHERBROOKE.

Gauthier & Frere.

A LA Nouvelle Pharmacie SHERBROOKE.

On trouvera toujours un assortiment complet de Drogues, Produits Chimiques et Remèdes Brevetés. Aussi la nouvelle

Brosse à Dents, de Feutre, Que l'on dit surpasser toutes les autres. Venez en faire l'examen. Si vous souffrez du rhume, de la toux, des bronchites, faites l'essai du

Sirop de Baume Blanc DE GRIFFITH, Avant d'en essayer d'autres.

On fournit les drogues aux médecins, aux hôpitaux et autres institutions, à des prix réduits. Les

PRESCRIPTIONS Sont préparées avec une attention spéciale et par le propriétaire seulement.

W. H. GRIFFITH, PHARMACIEN, 121 Rue Wellington.

Grande Vente à Prix Réduits! —CHEZ—

J. H. CODERE, Horloger et Bijoutier, MAISON FLETCHER.

Porte voisine de C. H. Fletcher, On il tient constamment en magasin un assortiment complet d'Horlogerie et Bijouterie de toute sorte. Montres, Horloges et Bijoux en tous genres réparés et travaillés sur commande et à bas prix.

HARDY & VIOLETTI, MARCHANDS ET IMPORTATEURS DE Musique et d'Instruments, Seuls agents au Canada de la célèbre maison C. MAHILLON, de LONDRES ET BRUXELLES. 13 RUE GOSFORD, MONTREAL.

M. Violetti se chargera des réparations de tous genres.

QUATRE ANNEES D'ESSAI De nos marchandises et de notre commerce ont convaincu le public, croyons-nous, qu'il trouve avantage en favorisant

NOTRE PHARMACIE En vous remerciant tous pour l'encouragement bienveillant que vous nous avez accordé par le passé dans notre ancien local, nous vous prions de bien vouloir nous le continuer dans notre magasin actuel.

JOS. G. WALTON, Maison Griffith.

C. SKINNER, Horloger Pratique, 107—RUE WELLINGTON—107

Notre assortiment de

Montres, Bijouterie, Argenterie

Est maintenant complet.

Prix Nouveaux et Réduits! MONTRES, DE \$2.75 EN MONTANT.

C. SKINNER.

SHERBROOKE IRON WORKS CI-DEVANT T. H. CRABTREE, RUE WATER, SHERBROOKE.

Fabrique de MACHINES de toutes sortes. Réparations faites par des hommes d'expérience, à bon marché.

COMMANDES SOLLICITEES. Attention personnelle donnée à tout ouvrage et satisfaction garantie.

D. W. HYNDMAN, E. CARON, A. G. CAMPBELL.

JOSEPH FORTIER, NEGOCIANT, Fabricant -- Papetier, Fourniture de Bureau, etc., 256 & 258 rue St. Jacques, MONTREAL.

Nouveautés en fantaisie pour la saison des Fêtes

G.G. BRYANT & Cie. FABRICANTS DE CHASSIS, PORTES, JALOUSIES, ARCHITRAVE, MOULURES de toutes sortes.

ENTREPRENEURS & CONSTRUCTEURS. Ils ont constamment en mains du bois à plancher, Planches et Madriers embouffetés, du bois dressé et non dressé. Manufacture: à l'extrémité Ouest de la rue Factory. Ils payent de l'argent comptant pour du Pin et de l'épinette secs.

LUCKE & MITCHELL, Importateurs et Marchands de Ferronnerie, Coutellerie, Fer EN BARRE, ACIER, Fournitures de forgerons et de carrossiers Grèments de Mines, Moulins, Instruments d'Ingénieurs et d'hommes de chantiers, Poêles et Vases de toutes sortes. Peintures, Huiles et Vernis.

Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Tapissierie, Grèments de Pêche et de Chasse, etc.

Maison Odell. - Sherbrooke.

HENRI VEILLEUX, Marchand Tailleur! Est toujours au même endroit, 150—Rue Wellington—150

Pour la saison actuelle, il a complètement renouvelé son stock qui comprend toutes les marchandises les plus nouvelles en fait de Tweed, Drap, Tricot, Serge, etc. Il est en état de confectionner des habillements de toutes sortes, depuis \$12 en montant. Ouvriers de première classe toujours à son emploi. Confiant dans sa haute réputation d'ouvrier habile et expérimenté, il sollicite une part de patronage, et il assure le public qu'il sera toujours tout en son pouvoir pour la mériter et donner pleine et entière satisfaction à sa clientèle.

HENRI VEILLEUX, Sherbrooke, 21 mai 1888. 250

AUX IMPRIMEURS! A VENDRE. Une MACHINE A COUPER LE PAPIER en bon ordre. Conditions faciles. S'adresser au bureau de ce journal.

Le Progres de l'Est. SHERBROOKE, 31 AOUT.

Les parapluies.

Un couplet de Scribe.—Il n'y aient le parapluie. —Comment le parapluie devint l'ombrelle de la puissance.—L'Empereur de Chine et le roi de Siam.—Les parapluies en 1680.—Une ordonnance de 1769.—Le lieutenant de police et les parapluies publics.—Les bourgeois et les gagne-deniers.—Variation des couleurs et perfectionnements.

Quoique le parapluie ait été en tout temps l'objet de bien des critiques, il faut reconnaître que ce protecteur des averse a été cette année d'une grande utilité. On eût préféré, il est vrai, se passer de ses services, mais ne soyons pas ingrats et rappelons-nous que Scribe a honoré le parapluie dans un de ses vaudevilles:

Ami rare et vraiment nouveau, Qui contrairement à l'usage, Reste à l'écart lorsqu'il fait beau Et reparait aux jours d'orage.

Si Scribe a été le poète du parapluie, pourquoi n'en serions-nous pas l'historiographe?

Le parapluie est moderne. Il a paru pour la première fois en France au commencement du dix-septième siècle. Il n'est du reste, qu'une modification du parasol dont l'origine remonte à la plus haute antiquité. Pour se garantir de l'ardeur du soleil, les Orientaux imaginaient de bonne heure de former une sorte d'écran en réunissant les feuilles de grands végétaux ou des plumes d'oiseaux.

Ces écrans naturels étaient si agréables, si commodes, que bientôt les rois, empereurs et grands personnages, en firent confectionner en riches étoffes. Mais alors, selon la coutume de ce temps-là, ils défendirent à leurs sujets de se servir de parasols. Dès lors le parasol devint l'emblème de l'autorité et de la puissance.

Pendant longtemps, en Chine, l'empereur seul pouvait se servir d'un parasol. Plus tard, lorsqu'il voulait honorer un de ses fonctionnaires, il lui offrait un parasol de soie garni de pierres précieuses. La couleur et la grandeur variaient selon le rang du fonctionnaire.

Lorsqu'ils passaient devant le parasol impérial, les Chinois étaient obligés de se prosterner, sous peine de punitions sévères.

L'antiquité du parasol a été démontrée par des sculptures découvertes dans les ruines de l'ancienne ville de Persépolis. On y voyait des esclaves portant des parasols.

Au seizième siècle, à Siam, le roi avait un parasol à neuf dômes, c'est-à-dire formé de neuf parasols fixés sur un seul manche. Ses ministres avaient droit à six et sept dômes. Les officiers de sa cour pouvaient porter des parasols à deux, trois et quatre dômes, selon leurs grades.

Les parasols orientaux se distinguent par leur magnificence inutile. Il y a quelques années, nous avons eu l'occasion de voir un spécimen indien, c'était un parasol ayant neuf mètres d'envergure, fait avec des morceaux de velours cramoisi et noir et tout garni en or.

Transporté en Europe, le parasol est devenu l'ombrelle, et agrandi, modifié, le parapluie.

Les Italiens se servirent les premiers du parapluie et l'importèrent en France vers 1640. Il ne fut guère bien accueilli; personne ne voulait en faire usage. Il est vrai qu'à cette époque, les parapluies étaient si lourds et si volumineux qu'il fallait être plusieurs pour les ouvrir et les maintenir. Dès 1680, on fit des parapluies pour une seule personne. Les femmes seulement commencent à s'en servir. Aucun homme n'eût voulu se donner en spectacle en portant une pareille machine. Ces abris n'eurent d'abord aucune désignation fixe; le nom de parapluie ne leur fut donné qu'en 1728.

Les parapluies pesaient encore à cette époque deux et trois kilogrammes et coûtaient fort cher. Il est vrai que solidement confectionnés, ils duraient longtemps. On achetait rarement deux parapluies en sa vie. Ce fait indique assez leur différence avec les parapluies d'aujourd'hui, légers, élégants, mais qu'il faut généralement renouveler tous les ans.

Les premiers temps, les parapluies furent un objet de dérision puis peu à peu l'habitude prit le dessus et leur usage se propagea à un tel point que l'on institua des parapluies publics.

Le 14 septembre 1769, le lieutenant de police de Sartines fit afficher l'ordonnance suivante: DE PAR LE ROI ET MONSIEUR LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Parapluies publics. "L'objet qu'on a, en établissant des parapluies publics pour la nuit, comme pour le jour, est de procurer aux habitants une commodité de plus et aux gagne-deniers une facilité de gagner leur vie.

"Mais comme il est important pour la sûreté publique qu'il n'y ait point de rôdeurs pendant la nuit dans les rues et carrefours, Monseigneur le lieutenant de police ordonne: "Que les gagne-deniers qui porteront des parapluies pendant la nuit les tiendront du bureau de la direction, où ils seront enregistrés par signalement, noms et demeures. "Que ces gagne-deniers porteront une petite lanterne, sur la porte de laquelle sera découpé le même numéro du parapluie.

"Les parapluies, qu'on nomme communément parasols, sont de taffetas vert, solides, bien conditionnés et numérotés. On commencera à en distribuer aux gagne-deniers samedi seize septembre 1769, au bureau de la direction, rue Saint-Denis, près celle du grand Heurleur, au magasin d'Italie."

Les "Parapluies publics" ne donnèrent pas de résultats satisfaisants. Peu de personnes étaient disposées à prendre pour guides, surtout pendant la nuit, les gagne-deniers. On désignait ainsi, à cette époque, les vagabonds et les rôdeurs de rue.

Les parapluies ont passé successivement par toutes les nuances. Primitivement, confectionnés en étoffes épaisses, en toile cirée et même en cuir, on ne cherchait même pas à leur donner une apparence d'élégance. Après 1789 et sous le Directoire, l'influence de la mode s'étendit sur les parapluies. On les fit en taffetas rose jaune, et vert-pomme. Sous l'Empire ils devinrent bleus, vert tendre, avec une bordure de nuances variées.

Les couleurs foncées furent adoptées à partir de 1820, époque où commencèrent également les perfectionnements. On diminua les manches, on substitua les bois aux tubes en fer creux, on fabriqua des étoffes spéciales à la fois solides et légères. En 1820 on inventa le disque à encoche, dans laquelle vient s'adapter chaque baleine, quelques années plus tard, on remplaça les baleines par des tiges d'acier, etc...

A peine y avait-il cent fabricants et marchands de parapluies à Paris en 1830. Vingt ans plus tard, on en comptait trois cents; en 1880, le nombre s'éleva à près de cinq cents. Les marchands de parapluies et d'ombrelles n'ont peut-être pas augmenté en proportion de l'accroissement de la population. Pourquoi?... C'est que les grands magasins, en monopolisant certaines industries, font du tort au petit commerce.

FERDINAND HOLE.

Nouvelles du Canada.

—Les élections des comtés de Victoria et d'Ontario nord et d'Ontario sud ont fait une réception enthousiaste à l'hon. M. Laurier.

—On dit maintenant que l'élection fédérale dans Montréal-Est n'aura pas lieu avant la mi-septembre. La Gazette annonce que M. T. C. de Lormier, avocat, a été nommé officier rapporteur pour cette élection.

—L'hon. M. Thompson, ministre de la justice, vient d'être créé chevalier de l'ordre K. M. G., en reconnaissance des services qu'il a rendus à l'Angleterre comme membre de la commission des pêcheries.

—Les directeurs de la compagnie du pont que l'on se propose de construire entre Québec et Lévis se sont réunis mardi et ont décidé de commencer sous peu les explorations que nécessite cette entreprise, avec les \$10,000, votées à la dernière session de la législature provinciale. On prétend que la politique de représailles que les Etats-Unis se proposent d'adopter aura peut-être d'assurer la construction de ce pont avant qu'il soit longtemps.

—Notre concitoyen M. J. B. Labelle, l'éminent organisateur de l'église Notre-Dame à Montréal, est arrivé dernièrement des Etats-Unis, où il était allé passer deux semaines avec sa fille, Mlle Blanche Labelle. Pendant son séjour à Old Orchard Beach et à Biddeford, M. Labelle a donné des concerts qui ont beaucoup plu aux Américains. Le Times, de cette dernière ville, a fait un rapport des plus flatteurs du concert sacré donné à l'église Saint-Joseph de Biddeford. Le Rambler parle aussi avec admiration des matinées données par M. Labelle à Old Orchard Beach, tant au grand hôtel qu'à l'hôtel Fiske. Nous félicitons notre éminent compatriote des succès qu'il vient de remporter chez nos juges voisins.

Nouvelles des Etats-Unis.

—On annonce de Wilton (Maine), la mort de Miss Sylvia Hardy, plus connue sous le nom de "gigante du Maine." Miss Hardy avait près de sept pieds de haut et elle avait fait partie pendant plusieurs années du cirque ambulante de Barnum.

—Les autorités de la poste ont maintenant la conviction que le paquet enregistré de \$10,000, expédié par la première banque nationale de Portland (Oregon), à la Chemical National Bank, n'a pas été volé à New-York. Mais jusqu'à présent on n'a encore découvert aucune trace du paquet volé.

—De désastreux feux de forêt ont ravagé pendant plus de vingt-quatre heures les environs de Neguans (Michigan). Plusieurs villes ont été totalement ou partiellement détruites, et le bruit a couru que sept personnes avaient péri dans les flammes; mais cette nouvelle a été ensuite démentie.

—Minnie Morgan MacGee, une jeune fille de vingt ans, que l'on dit être très jolie, a été arrêtée à Birmingham (Connecticut), pour avoir incendié par vengeance, pendant la nuit, la maison de Mme Jeanne Evans. Il s'en est fallu, paraît-il, de très peu, que toute la famille Evans n'ait péri dans les flammes.

—Une course à la nage de trois milles et demi, entre le capitaine Patton, le champion des nageurs du Canada, et le professeur Donaldson, le nageur de longue haleine, de Brooklyn, pour une bourse de \$200, a eu lieu à Fort Hamilton. Patton a gagné la bourse, parcourant les trois milles et demi en une heure et deux minutes. Donaldson arriva trois minutes plus tard que Patton.

—Dans un accès de folie, un épicier allemand du nom de William Bate est monté sur le toit de la maison dans laquelle il habitait, au coin de la 124e rue et de la 7e avenue, New-York, vers onze heures du matin, et s'est tué d'un coup de revolver dans la tête. Le défunt, qui était âgé de trente-cinq ans, était, affirme-t-on, dans une bonne position; il laisse une veuve et trois enfants.

AUX SOURDS! Une personne guérie d'une surdité constante de 23 ans, par l'emploi d'un remède très simple, en enverra la description gratuite à quiconque en fera la demande à NICHOLSON, 30 rue St. Jean, Montréal. 1a

Les emplacements du Dr. Larivière guérissent les tiraillements d'estomac et les douleurs dans les côtes. Prix, 25c. Adressez: Dr. Larivière, Manville, R. I.

## "PROGRES DE L'EST"

### ABONNEMENT:

BI-HEBDOMADAIRE, CANADA ET ETATS-UNIS:

Un an, \$2.00; 6 mois, \$1.00; 3 mois, \$0.50.

### HEBDOMADAIRE:

Un an, \$1.00; 6 mois, \$0.50; 3 mois, \$0.25.

En faisant changer votre adresse, ne pas oublier d'indiquer le nom de l'endroit d'où vous partez.

## Le Progres de l'Est.

SHERBROOKE, 31 AOUT.

### Bulletin du Jour.

#### CANADA.

M. Joseph Archambault, entrepreneur de Sainte-Cunégonde, dont nous avons annoncé la disparition, s'est noyé. Son corps a été trouvé dans le canal Lachine.

M. Edouard Beaudry, frère de M. Narcisse Beaudry, de Montréal, est décédé subitement mercredi dernier. Il était à réparer une paire de lunettes lorsque la mort l'a frappé.

L'église presbytérienne de Hawkeville, Ont., et la botte Morrison, Repter & Winn ont été détruites par le feu mercredi. A un moment le village était menacé d'une destruction complète.

Dimanche matin, des passants ont trouvé le cadavre de M. Pierre Roy, cultivateur à St-Isidore, comté de Dorchester. Ceux qui l'ont découvert ont constaté que le défunt avait de fortes contusions à la tête et qu'il avait une jambe cassée.

M. Pierre Leduc, cultivateur de Suffolk, comté d'Ottawa, s'est fait tuer vendredi dernier sur sa terre, en arrachant des souches avec une machine. Pour donner plus de force à la machine, on l'attachait à un arbre; au lieu de la souche, ce fut l'arbre qui se détacha et il tomba sur M. Leduc, qui fut tué presque instantanément. Le défunt était âgé de 25 ans.

M. l'abbé Désilets, curé du Cap de la Madeleine, est mort subitement hier à midi à Trois-Rivières, pendant qu'il était à dîner chez son frère, M. Alfred Désilets, protonotaire. M. l'abbé Désilets avait passé quelques années à Rome, d'où il était revenu l'été dernier. Pendant son séjour à Rome, le Pape lui a conféré le titre de Monseigneur. Il était âgé de 56 ans.

Samedi dernier, le vapeur "Bratsberg" frappa un rocher près du Cap Châte et fut fort avarié. Il fut dirigé vers Québec, afin d'être réparé. A cause de la tempête qui sévissait depuis dimanche sur cette partie de la province, le capitaine fut forcé d'abandonner son bord, avec deux passagers. L'équipage composé de 70 hommes, resta sur le vapeur jusqu'au 28 au matin, où ils commencèrent à craquer. Les matelots s'embarquèrent dans deux canots qui chavirèrent peu après leur départ, et cinquante d'entre eux furent précipités à l'eau. On a retrouvé douze cadavres.

#### ETATS-UNIS.

La manufacture de bas de Kiein et fils de Cincinnati, a été incendiée le 28 du courant. Les pertes sont de \$100,000.

Charles W. Waldron, l'un des propriétaires de la banque Waldron, de Hillsdale, Mich., s'est suicidé emportant avec lui des sécurités pour la valeur de \$200,000 à \$80,000.

J. P. Breed, caissier de la Banque Nationale à Hartford, Conn., s'est coupé la gorge hier matin à 8.49 h., dans la banque. A 9.30 h., il était mort.

Le 28 du courant, une collision a eu lieu sur la voie du Chicago, Burlington et Quincy, à 69 milles à l'ouest de Burlington. Un train extra allant à l'ouest, tamponna un autre train employé à la réparation de la voie. L'engin du train extra et douze wagons furent complètement détruits. Trois des employés furent tués sur le coup et plusieurs autres blessés.

Le 28 du courant, un incendie s'est déclaré, dans l'écurie en briques de l'Hotel Indian Harbor de Greenwich, Conn. Le feu a originé dans la paille qui servait de lit aux chevaux et s'est rapidement communiqué dans toute la bâtisse. Trois chevaux ont péri dans les flammes et quinze autres ont été si sérieusement blessés que plusieurs succomberont.

#### VIEUX PAYS.

La France, la Suède et le Brésil refusent de donner leur assentiment à la convention de la conférence des sucres. L'Autriche et le Danemark ont fait des réserves importantes.

La mission de Mgr. Persico en Irlande est maintenant terminée, mais il reste en Angleterre afin de terminer si possible la réouverture de relations diplomatiques entre le Vatican et St. James.

Les dépêches qui nous viennent d'Europe disent que les récoltes rendront bien peu en Angleterre, en Irlande, en Italie, en Autriche, en Allemagne et ailleurs. En Russie, cependant, la récolte sera plus abondante que celle des trois dernières années.

Les funérailles de sir John Rose ont eu lieu jeudi au cimetière Gaifford. Il a été inhumé près des restes de sa femme. La cérémonie a été des plus simples. Tous les membres de la famille y assistaient. Plusieurs couronnes de fleurs, entre autres une du prince de Galles, étaient déposées sur le cercueil.

Vingt mille personnes se sont rendues sur le théâtre de l'incendie qui a eu lieu à Hambourg le 27 courant. 5,000 caisses de champagne et une quantité énorme de bougies ont été consommées. Aux dernières nouvelles on rapporte douze pertes de vie et un grand nombre de personnes blessées.

L'armement des huit cuirassés qui, par ordre du ministre de la marine, doivent aller renforcer l'escadre de la Méditerranée, est achevé. Ces navires vont se rendre à Hyères, le point de concentration générale. Quatre croiseurs et un torpilleur accompagneront les cuirassés. L'amiral Amet dirigera les manœuvres.

Les communards de Paris semblent être victimes d'une étrange fatalité. L'autre jour le "général" Endes mourait subitement de la rupture d'un anévrisme pendant qu'il prononçait un violent discours, et, avant-hier, un autre communard, le citoyen Cécac, est tombé foudroyé juste au moment où il s'écrit dans une réunion solennelle: "Il n'y a pas de Dieu." Cécac est mort aussi de la rupture d'un anévrisme.

### La conversion de la dette.

Les journaux qui se scandalisent si fort de ce que l'hon. M. Mercier veut, en opérant la conversion de la dette, sauver à la province quelques centaines de mille piastres par année, ne discutent la question qu'au point de vue des intérêts des porteurs de débetures. Ils couvrent de leur protection, ils accablent de leur sollicitude ces pauvres créanciers, prêteurs d'argent que, suivant eux, le Premier Ministre veut brutalement et déloyalement dépouiller. Ils s'apitoient sur leur malheureux sort; ils accusent le Premier de mauvaise foi et soutiennent, avec des airs de prude scandalisée, que la loi passée à la dernière session est immorale, et que c'est manquer à la foi jurée que de payer ses créanciers avant l'échéance.

Ces journaux semblent oublier qu'il y a là ici deux parties contractantes, le débiteur et le créancier. La transaction intervenue entre les porteurs de bons et le gouvernement est une transaction commerciale ordinaire qui doit être soumise aux règles ordinaires. Parce que c'est une province qui emprunte, il ne s'en suit pas, pour cela même, qu'elle ait contracté envers ses créanciers des obligations plus onéreuses qu'un autre débiteur qui emprunterait dans les mêmes conditions. La loi, que les porteurs de débetures étaient sensés connaître, lorsqu'ils les ont achetées, est la même pour tous; la règle qui régit les rapports de créancier à débiteur quant au taux de l'intérêt, au paiement, au terme est également applicable dans les deux cas.

Toute la question se résume à savoir en faveur de qui la stipulation du terme de paiement ou de longue échéance a été faite. Est-ce en faveur du créancier; est-ce en faveur du débiteur? Est-ce en faveur des porteurs de débetures; est-ce en faveur de la province? La loi, la présomption, les circonstances, l'interprétation la plus sensée et la plus raisonnable à donner aux obligations respectives dérivant de ces sortes de transactions concourent à démontrer que dans le cas actuel, la stipulation du terme a été faite en faveur du débiteur. L'article 1091 du code civil dit: "Le terme est toujours présumé stipulé en faveur du débiteur, à moins qu'il ne résulte de la stipulation ou des circonstances qu'il a été aussi convenu en faveur du créancier." Voilà pour la loi et la présomption. Si, maintenant, la province s'est départie de ses bons à meilleur marché, si elle s'est engagée de payer un taux d'intérêt plus élevé en considération même de la longueur du terme, ce terme est un privilège à elle accordé par son créancier et auquel elle peut renoncer, dès surtout que ce privilège cesse de l'être et devient pour elle une obligation onéreuse; alors l'injustice et la mauvaise foi ne sont pas du côté du débiteur qui offre de payer, mais du côté du créancier qui refuse d'accepter et met son débiteur dans l'obligation de lui forcer la main.

Lorsque les porteurs actuels des débetures de la province les ont acquises, ils ne se sont pas seulement rendus acquéreurs des bénéfices qu'elles pourraient leur rapporter, ils se sont en même temps soumis aux obligations qu'elles comportent, et au désavantage qui pourrait en résulter pour eux. Or, si le terme a été stipulé en faveur du débiteur, c'est-à-dire de la province, les porteurs de bons, ayant acquis avec connaissance de cause et de circonstances, sont obligés de s'y soumettre et ne peuvent en refuser le paiement avant l'échéance. Si, au contraire, la stipulation du terme de paiement a été faite en faveur du créancier; s'il a payé plus cher pour ces débetures que pour des bons à courte échéance, précisément parce qu'elles étaient à long terme, et pour faire un placement de fonds à l'abri de la baisse probable ou éventuelle des taux d'intérêt, et ce avec la connaissance et du consentement de l'autre partie contractante, alors le porteur de débetures est en droit de les retenir, et le gouvernement de Québec ne trouvera pas de tribunaux pour les forcer à les échanger soit pour d'autres débetures, soit pour de l'argent comptant.

Les gémissements des porteurs de bons, et les criaileries indignées

d'une certaine presse toujours prête à prendre sous sa protection des gens qui ne la réclament nullement, et à se voiler la figure devant des injustices et des maux qui n'existent que dans leur imagination, nous laissent passablement froid, et ne doivent pas émouvoir ceux qui ont véritablement à cœur les intérêts bien entendus de la province. Cette question n'est pas une affaire de sentiment, c'est une transaction commerciale ordinaire, et qui doit se régler comme toutes les autres, suivant les droits respectifs des parties intéressées.

Que les journaux bleus se fassent une arme du projet de conversion de la dette pour combattre le cabinet Mercier, il n'y a là rien de surprenant, c'est dans l'ordre, car il est parfaitement entendu que rien de bien ne peut émaner d'un adversaire politique; mais au moins, les journaux qui se targuent d'indépendance, devraient avant de crier à l'injustice, à la mauvaise foi, avant de tomber le ministère, sous le prétexte que quelques pauvres diables de millionnaires vont perdre 1/2 pour cent d'intérêt, juger la question sur son propre mérite et au point de vue des affaires tel qu'on les entend dans le commerce et la finance. Gaspiller les deniers publics, enrichir des particuliers au dépens du trésor, payer pour rien sur le seul service des intérêts des sommes énormes, lorsqu'on peut faire autrement sans forfaire à l'honneur, est plus de nature à affecter le crédit de la province sur les marchés monétaires, qu'une transaction parfaitement légitime, parfaitement légale, parfaitement honorable, comme le sera la conversion de la dette provinciale, si, comme nous l'avons dit plus haut, la stipulation du terme a été faite en faveur du débiteur, c'est-à-dire de la province.

### Choses et autres.

Nous accusons réception du nouvel ouvrage de poésie de M. Rémi Tremblay, "Coups d'ailes et coups de bec." C'est une œuvre dont la presse parle en termes flatteurs et dont nous félicitons M. Tremblay. Nos sincères remerciements à l'auteur pour l'envoi de cet exemplaire.

Le *Daily Graphic*, de New-York, s'est assuré les services de Thomas Nast, le plus fort caricaturiste de notre époque. Ce grand artiste trouvera une ample moisson de sujets pour les lecteurs du *Graphic*, dans l'importante campagne actuelle qui se fait aux Etats-Unis.

Les croquis de Nast qui, jusqu'à ce jour, ont paru dans le *Graphic*, prouvent qu'il n'a rien perdu de son ancienne aptitude à donner du relief aux sujets qu'il traite.

On nous informe que les œuvres de Nast, pour le *Daily Graphic*, se sont publiées aussi dans le *Weekly Graphic*. Cette dernière feuille est un des meilleurs journaux illustrés des Etats-Unis et contient presque le double de matière et de dessins que le *Harper's Weekly* ou le *Frank Leslie*. Le prix d'abonnement n'est que de \$2.50 par année.

Tous ceux qui s'intéressent au retour de Thomas Nast à la caricature ne peuvent se dispenser de s'abonner au journal qui publie ses œuvres. Demandez un exemplaire du *Daily* et du *Weekly Graphic*, 39 et 41 Park Place, New-York, E.-U.

Sir John Rose, dont nous avons annoncé le décès, mardi dernier, naquit à Aberdeen, en Ecosse, en 1820, et émigra avec sa famille alors qu'il avait à peine 16 ans. A son arrivée en notre pays, il se fit nommer instituteur dans le comté de Huntingdon, mais ne tarda pas à venir se fixer à Montréal où, à l'âge de 22 ans, il se faisait admettre au barreau après une brillante éducation.

De 1842 à 1857 le jeune avocat s'occupa exclusivement de la pratique du droit, mais, avec de tels succès, qu'en cette dernière année, appelé à représenter la ville de Montréal à la chambre d'assemblée, il y prit en arrivant la charge de solliciteur général dans le cabinet Cartier-Macdonald.

L'année suivante, il prenait le portefeuille des travaux publics qu'il conserva trois ans. Ramené un peu contre son gré dans l'arène politique qu'il avait momentanément quittée, l'ancien instituteur d'Huntingdon y devint ministre des finan-

ces, charge qu'il occupa jusqu'en 1869, date de son établissement définitif en Angleterre.

Au cours de sa carrière politique, sir John Rose a rempli des missions importantes pour le Canada; c'est ainsi qu'il fut chargé d'arranger les préliminaires qui aboutirent à la conclusion du traité de Washington. Rappelons aussi qu'il représenta le Canada en qualité de commissaire de l'exposition universelle de Paris, et que depuis son départ du Canada, en 1870, jusqu'à la création du poste de haut-commissaire du Canada à Londres, il fut l'agent officieux sinon officiel de notre pays dans toutes nos affaires de finance. C'est en récompense des services rendus au Canada, en cette qualité, qu'il fut créé baronnet en 1872 et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Michel et St Georges en 1878.

Sir John Rose constituait presque à lui seul la célèbre maison de banque Morton, Rose & Co., à Londres.

### L'honorable M. Mercier a Coaticook.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE M. MERCIER, LE MERCREDI, 22 AOUT COURANT, DEVANT LE CLUB NATIONAL DE COATICOOK.

(Suite.)

La seconde question est la conversion de la dette de la province. Sans doute, messieurs, je ne puis rien faire de bien. C'est tout à fait compris, si nous en croyons la *Gazette* de Montréal et les autres journaux torys de Montréal et de Québec, que je ne puis rien faire de bien. Je pensai un jour, après un voyage en Europe, à effectuer ce qu'on appelle une conversion de la dette. Voyant l'état du marché monétaire, je pensai que je pouvais obtenir un réducton de l'intérêt de notre dette, de vingt-deux millions de piastres, laquelle a été contractée en partie à Paris et en partie à Londres, la plus grande partie à Londres. Je voyais que quelques colonies avaient converti leur dette en échangeant leurs bons portant cinq pour cent d'intérêt contre d'autres portant quatre pour cent. Je décidai d'en agir ainsi pour la nôtre. Je consultai alors des sociétés financières très importantes à Londres et à Paris et tout me portait à croire que je pourrais exécuter le projet. Mon plan est bien simple: emprunter vingt millions de piastres à trois et demi pour cent et échanger ces nouveaux bons contre les vieux, portant cinq pour cent d'intérêt, si les porteurs de ces bons étaient disposés à accepter. S'ils n'étaient pas disposés à accepter, les payer en argent. Ils nous ont donné \$90 pour des bons de \$100. J'irai les trouver et je leur dirai: "Vous refusez d'accepter ces bons de \$100 portant trois et demi pour cent ou trois pour cent d'intérêt en échange contre ceux qui portent cinq pour cent, mais vous ne pouvez pas refuser l'argent. Vous nous avez donné \$90, voici \$100 pour vos bons. Quelle fut la réponse? "Vous allez voler les porteurs de bons anglais." Les voler, comment? Ils m'ont donné \$90; je leur donne \$100. "Oui, disent-ils, mais il y a un contrat par lequel il est entendu que vous ne serez pas capables de racheter vos bons avant une certaine date." Ce n'est pas le cas; c'est un mensonge. Il n'y a pas de contrat de cette sorte. Les obligations consistent en un billet appelé bon. C'est une promesse de payer en l'année 1904 \$100 à cinq pour cent d'intérêt. Est-ce que cela détruit la loi qui dit qu'un débiteur est libre de payer avant l'échéance, à moins qu'il y ait une stipulation spéciale pour le contraire? Vous me prêtez \$500 à cinq pour cent d'intérêt pour un an; je vous donne mon billet et après trois mois, j'ai de l'argent. Je vais à vous et je vous dis: "Voici vos \$500. Vous ne pouvez pas les refuser, à moins qu'il n'y ait une stipulation pour le contraire. C'est là toute la question. Mais, comprenez bien, ce ne sont pas les porteurs de bons anglais qui ont fait tout ce bruit, soulevé ces embarras. C'est sir John McDonald et la *Gazette* de Montréal. C'est une chose terrible que de permettre à M. Mercier, que de permettre à cet abominable gouvernement national, d'épargner \$225,000 par année d'intérêt! Comment puis-je, moi, sir John McDonald, comment puis-je, moi, la *Gazette* de Montréal, permettre à cet abominable gouvernement d'épargner \$225,000 par année et d'appliquer ces épargnes à des fins d'agriculture, de colonisation et d'instruction publique? (Rires et applaudissements.)

Au lieu d'envoyer \$225,000 en Angleterre, je les diviserai, dis-je, en trois parties: un tiers sera appliqué à l'encouragement de l'agriculture. Nous distribuerons des livres; nous ouvrirons de nouveaux districts; nous encouragerons les expositions agricoles; nous donnerons des prix pour le beurre et le fromage. Ce tiers, au lieu d'aller en Angleterre, sera distribué à nos cultivateurs, les enfants du sol, afin d'améliorer une terre des plus belles et des plus fer-

tiles du globe. On se plaint dans plusieurs comtés qu'il n'y a pas assez d'argent pour faire de bons chemins. Les colons pauvres qui vivent au milieu de la forêt ne peuvent pas avoir communication avec les grands centres. Ils ne peuvent pas vendre leur bois de chauffage; ils ne peuvent pas transporter leurs produits au marché. Nous employons ce tiers à l'encouragement des colons, afin de leur aider à défricher le sol. Quant à l'autre tiers, nous l'emploierons à aider aux municipalités scolaires qui n'ont pas de maison d'écoles. "Vous êtes pauvres, dirons-nous, nous allons vous aider à bâtir une bonne maison d'école. Le gouvernement paiera un quart ou la moitié du coût. Vous ne donnez pas assez à vos instituteurs: \$60 ou \$70 par année n'est pas un salaire suffisant. Nous allons élever le niveau de la profession d'instituteur, en lui donnant un meilleur salaire. Nous lui donnerons \$200 par année. Nous vous paierons le tiers de ce salaire, afin de vous aider à donner à vos enfants une éducation chrétienne et pratique." Mais, messieurs, nous n'avons pas le droit d'agir ainsi, parce que le gouvernement ne peut pas conduire les affaires de cette province. Il faut qu'elle soit gouvernée par sir John McDonald. "Si vous l'osez, M. Mercier, faites valoir votre loi; les autorités du conseil exécutif y mettront leur veto. Nous ne pouvons pas vous chasser parce que vous êtes assez forts pour rester, mais nous pouvons abolir vos lois, vous empêcher de promulguer des lois favorables aux concitoyens dont vous avez le support." Eh bien! messieurs, qu'ils essaient! (Applaudissements.) Je ne dirai rien de plus sur ce point; mais si Dieu me laisse la santé, la force et l'énergie, j'effectuerai la conversion de la dette. J'appliquerai le fort montant d'argent qui peut être épargné au moyen de cette conversion à des fins d'agriculture, de colonisation et d'instruction publique. Et, si mes concitoyens sont disposés à m'aider, nous travaillerons ensemble à rendre la province de Québec grande et heureuse. Nous développerons ses ressources naturelles; nous donnerons une éducation saine et pratique aux enfants; nous augmenterons le salaire des instituteurs, et lorsque notre province aura obtenu cette position avantageuse elle occupera la place qu'elle a droit d'occuper.

(Suite et fin au prochain no.)

### Au bord de la mer.

Il y a longtemps que j'entendais parler du cimetière de Portland. Nous l'avons visité lundi, en compagnie d'un "amateur" expert en cette matière, l'ami Connolly. Nous y avons passé près de trois heures et nul d'entre nous ne s'y est ennuyé. Cela prouve qu'il est possible de rendre attrayant, même le lieu du dernier repos. Au reste, c'est le témoignage de tous ceux qui pénètrent dans cette enceinte. On en sort avec le désir d'y retourner. C'est ce qui explique l'affluence de visiteurs qu'on y rencontre le dimanche et les jours de fêtes; tous ceux qui ont là des parents, des amis, ou des proches, ne manquent jamais d'aller y passer quelques heures durant leurs moments de loisir. De cette façon on finit par se réconcilier avec la pensée de la mort; elle semble moins effrayante, elle inspire moins d'horreur. Aussi, il faut bien l'admettre, le culte extérieur des morts est passé dans les mœurs chez nos voisins. Si nous priions plus pour nos chers défunts, il est certain que les Américains ont un plus grand soin de leurs cimetières que nous. Nous pourrions les imiter sans nuire à notre croyance que c'est une salutaire pensée de prier pour les morts.

Un mot du cimetière en question, l'un des plus beaux des Etats-Unis. Le site est assurément avantageux, mais pas plus que celui du cimetière catholique de notre ville. On a su faire un meilleur emploi du terrain et des avantages de la nature, voilà tout. On y pénètre par une longue et spacieuse avenue, bordée de chaque côté d'une double haie, l'une de cèdres artistement taillés, l'autre de grands arbres touffus. Entre les deux rangées d'arbres, de chaque côté de la voie, il y a un sentier pour les piétons. En franchissant l'entrée, on trouve, à gauche, un joli petit bâtiment où sont installés les bureaux du gardien, et aussi une fontaine d'eau vive avec une auge pour les chevaux. De chaque côté, il y a des kiosques pour les visiteurs au sein d'épais massifs d'arbres. Des allées larges, recouvertes de gravier fin et bordées d'arbres, s'étendent de là dans toutes les directions. Rien de plus gracieux que ces avenues qui conduisent en tous sens et sont entrecoupées au coin de presque chaque coveau par de petites allées. Loin d'avoir détruit la forêt naturelle, qui a été utilisée partout, on y a fait des plantations de toutes sortes d'arbres. C'est donc un vaste bois taillis ouvert ça et là pour donner de la lumière et du soleil aux tombeaux. Le terrain est divisé par sections et les lots ont la forme voulue par les circonstances, les uns étant à angles droits, les autres en demi-cercle, et ainsi de suite. C'est une véritable mosaïque de verdure.

Quant aux monuments, ils sont variés, comme bien l'on pense, et la plupart sont d'une grande richesse. Ainsi, il n'est pas rare d'en rencontrer qui ont coûté de deux à trois mille piastres. Plusieurs sont surmontés d'une statue de marbre ou de granit sculptée par des artistes de renom. On conçoit que ceux-là coûtent encore plus cher. Un original de la ville, J. S. Winslow, dont l'épouse est morte en 1877, a fait ériger sa propre statue à lui-même, en attendant qu'il aille y rejoindre sa chère moitié. C'est un chef-d'œuvre, dans le genre de la statue de Sir George Cartier, à Ottawa. Voilà un homme qui ne craint pas de dépenser son argent de façon à faire parler de lui, même durant sa vie. C'est bien le type américain! Un autre, un marin celui-là, mort en 1876, avait fait transporter à des côtes du Maine un immense bloc de granit rouge, de douze pieds de hauteur et ayant six pieds de diamètre à la base. Bien entendu, c'est une pierre naturelle, que l'on dirait avoir été "taillée" dans le granit des nations," selon l'expression restée célèbre d'un politicien bien connu de notre pays. Le transport seul de cette pierre a coûté quelque chose comme vingt mille piastres. On voit par là qu'elle a le poids. Pour toute épitaphe on lit sur une plaque de cuivre attachée à cette pierre: Martin Gore, 1797-1876. Nul danger que la pierre tumulaire de ce brave homme ne soit dérangée!

Au fond du cimetière il y a des pièces d'eau reliées ensemble par des pontons et sur lesquelles des cygnes, des oies, des canards, prennent leurs joyeux ébats. Tout cela est gracieux et rappelle les belles places publiques des grandes villes.

Cinquante hommes sont constamment employés dans le cimetière. C'est vous dire que la plus grande propreté règne partout. Disons le mot, c'est un lieu de délices. Après tout, il y a du vrai dans le mot de Molière touchant le malade dépeché rondement dans l'autre monde par son médecin, surtout lorsqu'il repose dans un tel paradis terrestre après sa mort: "C'est une grande consolation pour un défunt."

Dernier renseignement: Le cimetière est sous le contrôle d'une société à fonds social, qui fait marcher les choses rondement et trouve le moyen de réaliser de gros dividendes. Il y a huit ans que l'ancien cimetière a été agrandi. Dans cette nécropole il y a maintenant vingt mille cadavres qui attendent la résurrection des morts!

Portland est pourtant une ville salubre. On estime sa population actuelle à 47,000 âmes et cependant il n'y est mort que douze personnes la semaine dernière. La proximité de l'Atlantique doit y être pour quelque chose. Chose certaine toutefois, l'on finit par y mourir. Le problème du poète n'est pas encore résolu:

S'il était un pays où l'on vivait toujours, j'irais bien volontiers y terminer mes jours.

L. C. B.

Peak's Island, Valley View House, 30 août, 1888.

### L'Exposition de Sherbrooke.

La prochaine exposition est le sujet général des conversations à Sherbrooke. De fait, ce sera plus qu'une exposition ordinaire; ce sera une série de réjouissances publiques. Si le succès des fêtes dépend de l'activité du secrétaire-trésorier de l'Association d'Agriculture des Cantons de l'Est, on peut dire qu'il sera grand. En effet, M. E. W. Farwell est tout occupé, depuis quelques jours, des préparatifs.

Les entrées se font rapidement. Montréal exposera un grand nombre de produits des manufactures.

Des arrangements ont été faits avec la compagnie de lumière électrique "Royale" pour l'éclairage du terrain, et le restaurant qui se trouve dans un des édifices principaux sera sous la direction des dames de l'Union de Tempérance de cette ville.

Les jeux et autres amusements qu'il y aura pendant ces trois jours promettent surtout d'être intéressants. On a consenti à faire des dépenses considérables pour faire venir de loin des artistes distingués, mais on a raison de croire qu'il n'y aura pas lieu de s'en repentir.

Plusieurs désirent être témoins des représentations de M. le professeur Hogan. De fait, son ascension en ballon et sa descente par parachute sont à peu près ce qu'il y a de plus nouveau et de plus attrayant dans l'ordre des amusements publics du jour. Les feux d'artifices de M. le professeur Hand seront aussi supérieurs, croyons-nous, à tout ce qu'on a pu voir dans le genre jusqu'à présent, dans la province.

Il n'y a plus que deux jours. Sachons profiter de ces courts moments pour mettre la dernière main à l'œuvre et assurer son succès. En y mettant du zèle, Sherbrooke aura encore cette année une exposition digne de son passé.

EXPLICATION.—C'est en débarrassant les pores de la peau des matières étrangères qu'ils contiennent, et en permettant ainsi au sang de circuler dans les milliers de petits vaisseaux du visage, que la *Lotion Perittis* vaissaux du visage, que la *Lotion Perittis* donne au teint cette belle couleur rose qu'aucune eau de toilette n'a jamais pu donner.

Il n'y a pas de meilleurs emplâtres pour les femmes que les Female Plasters du Dr. Lavière, Manville, R.I. Envoyés sur réception de 25 centes en timbres-poste.

NOTES LOCALES.

Vendredi. —M. C. Thibault, avocat à Montréal, était de passage en cette ville mercredi dernier, de retour de Cookshire.

—La rentrée des élèves au séminaire de cette ville aura lieu le mardi, 4 septembre prochain. Voir l'annonce.

—M. L. Joubert, avocat à Danville, était en cette ville mercredi dernier, pour affaires professionnelles. Merci de sa visite à nos bureaux.

—L'honorable M. Chapleau a passé une partie de la semaine en cette ville; il est arrivé mardi dernier et doit repartir aujourd'hui. On nous apprend que madame Chapleau est beaucoup mieux de l'indisposition dont elle a souffert depuis quelque temps.

—Vendredi dernier, Sa Grandeur Mgr Racine a conféré l'ordre du sous-diaconat à M. l'abbé Joseph-Ernest Simard, fils de notre concitoyen M. Elie Simard. La cérémonie a eu lieu à la chapelle du séminaire et s'est faite avec beaucoup de solennité.

—C'est aujourd'hui que se termine la vacance. La jouée judiciaire s'ouvrira demain. Les avocats ont à reprendre le fil de leurs affaires, après avoir retrempe leurs forces pour les prochains dix mois. Il y aura session de la cour supérieure le six septembre prochain.

—M. J. Landsberg a admirablement bien monté son magasin pour le temps de l'exposition. Les importations qu'il vient de recevoir ont été étalées avec goût et tout est prêt à inviter le public. Qu'on s'y rende et on ne saurait manquer de trouver satisfaction.

—M. J. M. Lefebvre, notaire à Knowlton, est décédé le jeudi, 23 août courant. M. Lefebvre était un des citoyens les plus distingués du comté de Brome, et c'est avec beaucoup de regret que l'on a appris cette mort prématurée. Il laisse une veuve et plusieurs enfants. Nos sincères condoléances à la famille.

—La température a été agréable mercredi et hier. Ces beaux jours font du bien au cœur; ça dilate les poumons et on respire plus à l'aise. Aujourd'hui, l'atmosphère est chargée de nuages. Il est tombé de la pluie cette après-midi. Le mois d'août, à la vérité, n'a pas été favorable sous le rapport de la température. Espérons que septembre nous sera plus propice.

—L'ouverture des écoles de cette ville qui sont sous la direction des révérends Frères du Sacré Cœur, se fera mardi prochain. Nos concitoyens savent trop apprécier la valeur de l'instruction pour qu'il soit besoin de les inciter à y envoyer leurs enfants. Qu'il suffise de dire que le nombre des professeurs a été augmenté cette année, et que l'on entend rebaisser de plus en plus le niveau des cours de ces institutions. Avec du zèle et de la bonne volonté, nous aurons sans doute d'heureux résultats à enregistrer à la fin de l'année.

—M. A. J. Corriveau est de retour de son voyage à Peak's Island. Il se dit enchanté de son séjour à cette place d'eau populaire. Grâce à son esprit d'entreprise, M. Corriveau vient d'obtenir le contrat pour l'éclairage à l'électricité du terrain de l'exposition pendant les fêtes de la semaine prochaine. Une machine dynamique, pouvant alimenter 20 lumières, sera placée sur le terrain. On est actuellement à poser les fils et on veut en faire un éclairage brillant. Nous félicitons M. Corriveau de la nouvelle preuve d'encouragement qu'il vient de recevoir.

Il n'y a rien comme les emplâtres du Dr. Lavière pour guérir le mal-mal et la faiblesse des reins, le battement de cœur, les douleurs nerveuses et névralgiques. Prix: 25c. Dr. J. Lavière, Manville, R. I.

Nouvelles des Cantons de l'Est

Magog. —Le cadavre de Mlle Archibald, cette fille infortunée qui s'est noyée il y a quelques jours, avec son fiancé, dans le lac Memphremagog, a été retrouvé mardi après-midi.

Orford. —Plusieurs arpenteurs, sous la direction de M. M. Mitchell, sont à faire le tracé du chemin de fer du mont Orford. Ce chemin, qui doit mettre en communication Eastman avec Warrenville, traverse une région richement boisée. Les travaux seront probablement commencés à l'automne et terminés dans l'espace d'une année.

Kingsey. —M. George W. Wadleigh, de Kingsey, est décédé le 18 du courant, à l'âge de 48 ans. M. Wadleigh était bien connu dans les cantons voisins et la nouvelle de sa mort a été apprise avec un sentiment tout particulier de regret. Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un immense concours de parents et d'amis.

Bedford. —Mercredi après-midi, aux courses qui ont eu lieu à deux milles de ce village, un homme du nom de Hakey a été blessé par un constable dans les circonstances suivantes: depuis plusieurs années, Hakey avait l'habitude de se rendre aux courses ou autres réunions de ce genre et d'y installer divers jeux de hasard, qui lui rapportaient, dit-on, un joli bénéfice. Il se livrait à cette industrie sur le terrain des courses, lorsqu'il fut arrêté par le constable spécial Cham-

pagne, de Bedford. Il essaya de s'évader, et le constable fit feu sur lui, à deux reprises, l'une des balles l'atteignant dans le dos et le blessant grièvement. Les médecins déclarent que le blessé est dans un état critique. La balle n'a pas encore été extraite. Champagne a été arrêté. Il est désolé de ce qui est arrivé et dit qu'il n'avait pas l'intention de blesser Hakey, mais dit que le coup est parti accidentellement. La foule a voulu faire un mauvais parti à Champagne, mais on a réussi à le conduire à la prison avant qu'il fût attaqué.

Drummondville. —Les contribuables de la ville de Nicolet ont voté à l'unanimité, jeudi dernier, le règlement de la corporation qui accorde un bonus de dix mille dollars à la compagnie du chemin de fer de Drummondville et de Nicolet. Les travaux vont être poursuivis activement cet automne, et l'été prochain la voie sera complétée.

St-Jean. —M. J. B. Asselin, âgé de 19 ans, fils de M. Zéphirin Asselin, de cette ville, a été victime d'un pénible accident à Newport, samedi dernier. En voulant accouper un char de passagers à un char de fret, il s'est fait presser la poitrine de côté. Un de ses camarades s'est aperçu de la chose, heureusement, et l'a arraché de sa position périlleuse. Trois médecins mandés sur-le-champ ont dû lui administrer du chloroforme aux pieds et aux mains, afin de voir s'il vivait encore. On s'est aperçu alors qu'il avait une côte de brisée. Avertie de la triste nouvelle, madame Asselin s'est rendue à Newport sans retard et a pu ramener son fils le lendemain. On dit que la jeune Asselin a pris beaucoup de mieux depuis dimanche.

—Les courses qui devaient avoir lieu ici le 3 et 4 septembre, sont remises au 25 et 26 septembre prochain. Cette remise des courses provient du mauvais temps qui a empêché les cultivateurs de faire leurs récoltes dans le temps ordinaire.

Cooticook. —En conformité aux annonces, une assemblée publique des citoyens des comtés de Stanstead et Compton, a eu lieu à l'hôtel de ville, à Cooticook, le samedi, 18 août courant, à 2 p. m., dans le but de prendre en considération le projet de prolonger la construction du nouveau chemin de fer de Magog à Ayer's Flat, en passant par Cooticook, pour aller rejoindre le chemin de fer de Herford à un point convenable entre Herford et Clifton. Tous les cantons intéressés dans le projet étaient représentés à l'assemblée par quelques-uns de leurs principaux citoyens. M. S. Cleveland, maire de Cooticook, fut nommé président de l'assemblée, et M. J. B. Gendreau, secrétaire. Après quelques discussions et des remarques encourageantes des membres de l'assemblée, les propositions suivantes furent soumises et adoptées unanimement: Proposé par J. B. Gendreau, secondé par H. C. H. Chagnon, que cette assemblée a la plus entière confiance dans le projet; qu'il résultera beaucoup de bien pour cette ville, et les comtés voisins de Magog, Hatley, Barnston, Barford, Herford, et Clifton, par l'établissement de ce chemin et que le tracé en apparaît facile et favorable. Proposé par J. B. Bélsile, secondé par S. H. Hill, que les personnes suivantes soient appointées comme comité, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre dans le but d'organiser une compagnie pour construire le dit chemin de fer projeté, pour préparer une charte et pour obtenir des subsides en aide, des gouvernements, fédéral et provincial, savoir: C. C. Colby, M. P., Stanstead; A. H. Moore, L. A. Audet, Magog; B. Le-

barron, L. E. Parker, Homer Ayer, Hatley; Abel A. Heath, Dr. N. Jenks, Barnston; B. Austin, J. B. Gendreau, H. Lovell, Dr. L. C. Bachand, J. J. Shurtleff, J. Beaulne, W. E. Webster, P. E. Roy, S. Cleveland, H. C. H. Chagnon, Cooticook; O. Baldwin, M. P. P., L. D. Dupont, Barford; Charles McClary, Clifton; V. Paradis, Geo. T. Blake, C. Perry, Herford. M. Moore a été alors requis de communiquer avec les directeurs du chemin de Magog à Ayer's Flat, concernant ce projet, le plus tôt possible et d'informer le maire de Cooticook du résultat, afin que ce dernier puisse aussitôt convoquer une assemblée du comité. Et l'assemblée fut ajournée.

S. CLEVELAND, président. J. B. GENDREAU, secrétaire.

EFFET PHYSIOLOGIQUE.—Après avoir pris une cuillerée à dessert du Remède du Dr. Sey pour la digestion, vous sentez une douce chaleur s'emparer de votre estomac, et celui-ci reprend sa vigueur naturelle, commence immédiatement son travail sur les aliments qui vous sont une occasion de fatigue. Peu de temps après, le foie, à son tour opère sur les substances, les analyse en quelque sorte, en prend ce qu'il peut assimiler aux parties de l'organisme au sein desquelles il est proposé, et le reste est saisi par les intestins qui sur tout leur parcours, achèvent le travail de transformation nécessaire pour entretenir la santé et la vie. Le Remède du Dr. Sey agit donc sur les trois principaux organes; l'estomac, le foie et les intestins dont l'inaction est la cause la plus fréquente, on pourrait presque dire la seule cause de maladie. C'est cette importante propriété qui fait la valeur de ce célèbre remède.

AVIS AUX MÈRES.—LE SIROP CALMANT DE MME WINSLOW devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible et faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi « brillants et frais qu'un bouton de rose ». Ce sirop est très-agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion. C'est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez « LE SIROP CALMANT DE MME WINSLOW » et ne prenez aucune autre préparation.

LA CONSOMPTION GUERIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un intendant des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Pommons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses, après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Pour se procurer le remède, il suffit de s'adresser à M. W. A. NORRIS, 149 Power's Block, Chester, N. Y.

Seminaire St Charles Borromeo

L'ouverture des classes de cette institution aura lieu le MARDI, 4 SEPTEMBRE 1888. J. H. ROY, Ptre, Supérieur.

LE CORONER A RENDU LE VERDICT

—QUE—

Le magasin de Landsberg est le meilleur de Sherbrooke

ET CELUI OU L'ON PEUT ACHETER A PLUS BAS PRIX.

Marchandises au Prix courant et Audessous!

—CHEZ—

LANDSBERG.

1888 - VENTE A BON MARCHÉ DU MOIS D'AOUT - 1888

- Toutes mes Etoffes à Robes d'été au prix courant.
Toutes mes Robes en Chambray brodé au prix courant.
Toutes mes Robes brodées et autres marchandises blanches au prix courant.
Tous mes Cotons, Indiennes, Gingham, Seersuckers, au prix courant.
Chambray, Batiste, Percales, Piquettes, au prix courant.
Parasols et Entouces au prix courant.
Marchandises de modes à moitié prix et audessous.
Cotons écrus et blanchis au prix courant.
Cotons et Cottonnades au prix courant.
Gants et Bas de toute sorte au prix courant.

Afin de faire place à mes Marchandises d'Automne,

Qui arriveront vers la fin du mois d'août, et ayant été bien encouragés pendant ma vente à bon marché du mois de juillet, je vendrai à meilleur marché que jamais pendant le mois d'août, et je conseille à ceux dont les revenus sont limités comme à ceux dont les revenus sont considérables, de profiter de cette

VENTE A BON MARCHÉ.

Venez de suite, afin d'avoir le choix des marchandises.

RESPECTUEUSEMENT, J. LANDSBERG. Au coin du Pont Magog, SHERBROOKE, Que.

Bill de l'Assemblée No. 96.

Acte détachant le canton de Herford et une partie du canton de Clifton, du comté de Compton, et les annexant au comté de Stanstead pour les fins judiciaires, et à la circonscription d'enregistrement de Cooticook, pour les fins d'enregistrement.

ATTENDU que le village de Cookshire, chef-lieu du comté de Compton, est situé à une grande distance desdits cantons de Herford et de Clifton; attendu que les habitants dudit canton de Herford et d'une partie de celui de Clifton sont assujétis à de graves inconvénients et à des dépenses considérables pour se rendre à Cookshire, petit village, pour les fins judiciaires et d'enregistrement; Attendu que la ville de Cooticook est située dans le comté voisin de Stanstead, à une petite distance desdits cantons de Herford et Clifton, et que cette ville est d'une importance considérable, que les habitants de ces cantons y font toutes leurs affaires et font leur commerce en général; attendu qu'il serait avantageux et même nécessaire, dans l'intérêt et pour le bien-être de ces habitants, d'unir ledit canton de Herford et une partie de celui de Clifton au comté de Stanstead pour les fins judiciaires et à la division d'enregistrement de Cooticook pour les fins d'enregistrement, et attendu que les habitants desdits cantons ont demandé cette annexion; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les cantons de Herford et de Clifton, dans le comté de Compton, sauf et excepté cette partie de territoire du dit canton de Clifton, qui comprend la municipalité de Clifton-Est, sont par les présentes détachés du dit comté de Compton, et annexés au comté de Stanstead, pour les fins judiciaires, et à la division d'enregistrement de Cooticook pour les fins d'enregistrement. L'usage de tous les édifices publics de la municipalité du comté, tant ceux déjà bâtis que ceux à être construits, tels que hôtel de ville, palais de justice, bureau d'enregistrement et autres bâtiments municipaux sera donné gratuitement aux habitants des cantons annexés par le présent acte, sans taxe ou rémunération aucune.

2. Les articles 96 et 97 du chapitre 37, des statuts fondus pour le bas Canada et les numéros 18 et 59 du tableau des divisions d'enregistrement mentionnées dans l'article 13 de l'acte 49-50 Victoria ch. 96 sont modifiés en conséquence.

3. Cet acte entrera en vigueur le jour où l'annexion projetée aura été approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil après avoir d'abord été soumise pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires des deux cantons à détacher.

4. Le mode de votation se fera en la manière indiquée pour l'approbation des règlements municipaux suivant l'article 671 du code municipal et les articles qui suivent sur le même sujet, en autant qu'ils sont applicables, sans quant à la confection et aux formalités du règlement qui ne seront pas nécessaires; et quant au paiement des taxes municipales et scolaires, dont le défaut n'empêchera pas le propriétaire d'avoir droit de voter. Cette votation aura lieu le trois septembre prochain, à deux heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi du même jour, et le maire ou secrétaire-trésorier de chaque municipalité devra donner, en la manière ordinaire, tous avis requis à cette fin, et il devra aussitôt après la votation, faire un rapport certifié du résultat au secrétaire de cette province. Si par quelque cause ce soit, telle votation n'a pu avoir lieu le trois septembre prochain, elle pourra être faite aucun des lundis suivants du même mois de septembre prochain. Copie conforme du Statut de Québec, sanctionné le 12 juillet 1888, dont l'original est resté de record dans mon bureau, BOUCHER DE BOUCHERVILLE, G. L.

Aux Electeurs Municipaux, propriétaires, des municipalités de Herford et Clifton.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, qu'en conformité aux dispositions du « Bill de l'Assemblée No. 96 » ci-dessus, une assemblée publique des électeurs des dites municipalités de Herford et Clifton qui y sont propriétaires d'immeubles, sera tenue aux places ordinaires de sessions des conseils municipaux des dites municipalités, lundi le dixième jour de septembre prochain, depuis dix heures du matin, jusqu'à cinq heures de l'après-midi du même jour, dans le but d'approuver ou de désapprouver le susdit Bill de l'Assemblée, No. 96; et que des polls y seront tenus à cet effet. Donné sous nos signatures, ce vingt-cinquième jour d'août, A. D. 1888. PHILIPPS LA PALME, Sec.-Trés., municipalité de Herford. G. BOULAY, Sec.-Trés., municipalité de Clifton.

Cie de Brasserie Burton

SUCCESSEUR DE C. H. FLETCHER, De la Brasserie Spring Brewery.

TOUJOURS EN MAINS, BIÈRE ET PORTER De différentes sortes.

India Pale, Pale Bitter et Bieres Douces.

AUSSI: Porter Sablé, en pintes et chopines

Nous recommandons particulièrement notre aile « India Pale » sous capule, comme étant la meilleure. Nous avons toujours un assortiment considérable de cette bière et ce n'est qu'en s'adressant directement à la brasserie qu'on peut se la procurer. Une attention toute particulière sera donnée aux commandes par téléphone.

Cie de Brasserie Burton SHERBROOKE, P. Q.

QUATRIÈME Exposition Annuelle!

L'ASSOCIATION AGRICOLE DES CANTONS DE L'EST SHERBROOKE, LES 4, 5 & 6 SEPT. 1888, Trois Jours Complètes. \$10,000 EN PRIX! \$10,000

CONCOURS OUVERT AU MONDE ENTIER! La renommée acquise par cette exposition annuelle, parmi les plus importantes du Canada, sera cette année dépassée et, sous plusieurs rapports, l'exposition de 1888 surpassera celles qui l'ont précédée. Des arrangements ont été faits pour assurer pour chaque jour des attractions toutes nouvelles, y compris deux GRANDES ASCENSIONS EN BALLON par les fameux aéronautes PROF. HOWAN, de Jackson, Mich., qui a été engagé par l'Association pour faire des ascensions sur le terrain de l'Exposition dans son

BALLON MONSTRE!

Le MARDI 4 et le JEUDI 6 septembre, faisant des exercices de trapèze lorsque le ballon sera à des centaines de pieds dans les nuages.

SUR LE CHAMP DE COURSE!

Les prix suivants sont offerts: Course au trot des Cultivateurs, bourse de \$50; Classe de 3 minutes, \$100; Classe de 2 1/2, \$125; Course générale au galop, \$125; Course au galop (cultivateurs), \$50; Course générale au trot, \$125; Course à barrières, \$125. Des arrangements ont aussi été faits pour une grande partie de la belle Rugby (FOOTBALL) - Sherbrooke vs. Montréal. JEUX ATHLÉTIQUES, «TUG OF WAR», «PARTE DE LACROSSE», etc. 228 - Demandez le programme qui paraîtra ultérieurement. L'exposition sera officiellement ouverte par son Honorable le lieutenant-gouverneur de la province, dans la matinée du premier jour, alors que toute l'organisation sera au complet, les directeurs voulant faire une EXPOSITION DE TROIS JOURS COMPLÈTES. L'Association a passé un nouveau règlement prohibant la vente de liqueurs enivrantes de toutes sortes sur le terrain. Les bâtiments et le terrain seront éclairés à l'électricité durant l'exposition. Les entrées pour le bétail cessent le 15 août et le 7 août dans les autres départements. Des taxes réduites ont été obtenus sur tous les chemins de fer pour les passagers et les objets à exposer. Pour plus amples détails, s'adresser à

E. WINN FAIRWELL, Secrétaire-Trésorier. F. P. BUCK, Président. J. A. COCHRANE, Vice-Président.

CHATEAU Chambolle-Musigny!

(COTE D'OR.) PREMIERS CRUS DE BOURGOGNE. M. D'AULNAY. Chambolle, - - 3.50 | Musigny, - - - 5.50 Bonnemares - 4.50 Par Caisses de 12, 25 et 50 Bouteilles. FRANCO-HAVRE. Accepterait représentant actif, honorable et responsable.

LA VÉRITÉ!

Et les chiffres parlent toujours en notre faveur, et dans mes annonces il ne peut y avoir de déception, car j'annonce toujours ce que j'ai en magasin et je vends toujours aux prix annoncés, ce qui fait de mon magasin l'endroit où l'on achète à bon marché des marchandises de première qualité. Vous pouvez vous convaincre du fait en lisant la

Liste Suivante des Prix

- Chaussettes en laine, seulement 20c
Bas cachemire pour dames, " 35c
Etoffes à Robes pure laine, " 10c
Drap " uni, " 8c
" " " " " 10c
" " " " " 10c
" " " " " 15c
" " rayé, " 15c
Flanelle couleur, pure laine, " 12c
" grise, " 13c
Cachemire couleur, dble largeur, " 20c
Robes brodées vendues à 25c dans la piastra
Gants de Kid, seulement 15c
" Soie, " 25c
Peluche " " 47c

Mes COUCHETTES DE FER se vendent rapidement et ne peuvent être surpassées pour le fini, l'élégance et le bas prix. Aussi, COUCHETTES POUR ENFANTS.

VENANT D'ÊTRE REÇU PAR LE

S. S. CYMBRIA.

10 caisses Etoffes à Robes, haute nouveauté.
4 " " Manteaux, "
10 pièces Sealotte, depuis \$7 à \$20 la verge.

Je désire attirer spécialement l'attention des dames sur le fait que le département des Etoffes à Robes et à Manteaux sera certainement le plus considérable, le plus beau et le plus riche de Sherbrooke. Les dessins ont été choisis avec l'aide de M. M. MARTIN, qui grâce à son habileté comme MODISTE (pour robes et manteaux), rend ce département des plus intéressants pour les dames qui aiment à être mises avec élégance et bon goût.

Arthur Laurent

71 RUE WELLINGTON Vis-à-vis du Marché.

Terres à Vendre. 500 acres du meilleur terrain de vallon, formant un quart, 100 acres défrichés, avec maison d'habitation et deux bonnes granges, étant les lots No. 23, la moitié-ouest du lot No. 22 et la moitié-est du lot No. 24, dans le 10e rang du canton Eaton, le tout connu comme étant la ferme Truesdell. A vendre en bloc ou séparément, au gré de l'acheteur. Le foin y vient en abondance, la moisson en étant annuellement de 30 à 40 tonnes. A proximité de Cookshire, de Lennoxville et du Québec Central.

Conditions Centrales. S'adresser à L. C. BELANGER, Avocat. Sherbrooke, 7 avril 1888.

A Vendre. Une TERRE en partie défrichée, 114 acres en superficie, à deux milles du florissant village de Scotstown, dans un endroit avantageux pour l'agriculture et le commerce de bois. Prix modéré; conditions faciles. S'adresser à ANDRÉ PINOTEAU, Scotstown, ou à ce bureau.

On a Besoin D'un homme marié, pouvant prendre la charge d'une terre avantageusement située sur le chemin de Compton, près de Huntingville. Pour plus amples informations, s'adresser à J. I. RENAUD, «American House», Sherbrooke, Sherbrooke, 17 août 1888.

Librairie Canadienne!

Messieurs les Commissaires des Ecoles catholiques et messieurs les marchands de la campagne, trouveront comme par le passé à cette Librairie toutes de Fournitures & Livres d'École Strictement au prix de Montréal. Journaux d'appel (système Stenson) 25c. Cartes à jouer à des prix défiant la concurrence. Les commandes par la maille recevront une attention toute spéciale.

A. M. RICHER, Librairie en gros et en détail, ENSEIGNE DU LIVRE ROUGE 115 RUE WELLINGTON.

Terre à Vendre. Située à 5 1/2 milles de Scotstown, et contenant 111 acres en superficie, dont 6 acres en magnifique prairie prête pour le labour dans un an; une aubrière de 2,000 érabes et environ 100 cordes d'écorce de pruche à écorcer. Terrain de première qualité. Conditions faciles. Prix \$150, ou bien \$125 pour argent comptant. S'adresser au propriétaire soussigné, à Scotstown, P. Q. LOUIS PINOTEAU.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT!

Coin des rues du Pont et Bowen, SHERBROOKE-EST

LA VRAIE MAISON!

BON MARCHÉ. Ne perdez pas votre temps quand vous aurez besoin de

Vêtements Confectionnés, Chaussures, Chapeaux, Valises et Articles de Toilette, RENDEZ-VOUS DE SUITE CHEZ

F. P. Pelletier & Cie. SHERBROOKE-EST,

Où vous trouverez un bel assortiment dans toutes ces branches et à meilleur marché que partout ailleurs.

SALON DE MODES.

Les dames qui désirent se procurer des chapeaux feront bien de monter chez MADAME A. J. LEMAIRE, Où elles trouveront un assortiment considérable de

Chapeaux, Fleurs, Rubans, Plumes, etc., etc., Marqués à des prix excessivement bas. Comme nous sommes obligés de faire place pour nos marchandises d'automne, nous vendons au prix coûtant. Venez voir et vous serez satisfaites.

Mme. A. J. LEMAIRE, 155 rue Wellington, en haut, vis-à-vis chez M. John Edwards.

On a Besoin D'un homme marié, pouvant prendre la charge d'une terre avantageusement située sur le chemin de Compton, près de Huntingville. Pour plus amples informations, s'adresser à J. I. RENAUD, «American House», Sherbrooke, Sherbrooke, 17 août 1888.

